

NOTE D'INFORMATION

AUX MEMBRES DU BARREAU Nouveau fonctionnement cour de pratique de la Cour Supérieure-district de Laval

Veuillez prendre note qu'à compter du 10 janvier 2017, tous les dossiers qui sont inscrits aux rôles de la salle 2.02 et qui doivent être transférés devant un juge, seront acheminés en salle **2.03** pour les **matières familiales** et en salle **2.04** pour les **matières civiles**.

En ce qui concerne les dossiers fixés auprès de la Maître des rôles, ceux-ci demeureront appelés en salle **2.03** à **9h00**.

Dorénavant, les avis de gestion d'instance devront être présentés en salle 2.02 à 8h45 en matières familiales et à 9h00 en matières civiles.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Christiane Alary, j.c.s.

Coordonnatrice de la Cour supérieure du Québec, district judiciaire de Laval

6 décembre 2016